



Déclaration environnementale de produit

EN ISO 14025:2010 EN 15804:2012+A2:2020



AENOR Confía

Granulats artificiels

Date de la première émission : 2022-05-20
Date de révision 2022-12-29
Date d'expiration : 2027-05-19

La validité déclarée est soumise à l'enregistrement et à la publication sur www.aenor.com.

Code d'enregistrement : GlobalEPD EN15804-027rev1

Federación de Áridos - FdA



Le titulaire de la présente déclaration est responsable de son contenu, ainsi que de la conservation des documents justificatifs des données et déclarations incluses pendant la période de validité.



Federación de Áridos - FdA

Plaza de las Cortes 5, 7ª Planta 28014 - Madrid Espagne Tél. (+34) 915 522 526 Courriel secretariafda@aridos.info Web <u>www.aridos.info</u>

Étude ACV



Instituto Español del Cemento y sus Aplicaciones - IECA Calle José Abascal, 53 28003 - Madrid Espagne Tél. (+34) 914 411 688 Courriel info@ieca.es Web <u>www.ieca.es</u>

Administrateur du programme GlobalEPD



AENOR Internacional S.A.U. C/ Génova 6 28009 - Madrid Espagne

Tél. (+34) 902 102 201 Courriel aenordap@aenor.com Web <u>www.aenor.com</u>

AENOR est membre fondateur d'ECO Platform, l'association européenne des programmes de vérification des déclarations environnementales de produits.

| EN 15804:2012+A2:2020 |
|--|
| Vérification indépendante de la déclaration et des données conformément à la norme EN ISO 14025:2010 |
| ☐ Interne ⊠ Externe |
| |
| Organisme de vérification |
| AENOR |





1. Information générale

1.1. L'organisation

La Federación de Áridos, ci-après FdA, constituée en 2007, est une organisation à but non lucratif, composée d'ANEFA, ARIGAL, ARIVAL, EUSKAL ÁRIDO et du GREMI D'ÀRIDS DE CATALUNYA, qui représente les intérêts des entreprises productrices de granulats en Espagne, aussi bien au niveau national qu'international.

Les objectifs de la FdA comprennent la promotion du développement durable du secteur, la protection de l'environnement et la responsabilité sociale des entreprises, par le biais de l'amélioration technique, de l'application de bonnes pratiques et du respect des normes et réglementations en matière de production et de qualité des produits, d'environnement, etc.

Avec cette EPD sectorielle, la FdA s'attache à promouvoir les stratégies de responsabilité sociale des entreprises, outre :

- L'économie circulaire.
- Faciliter la commercialisation de leurs produits.
- Réduire le risque lié à l'évolution de la législation environnementale ou des critères d'achat des clients.
- Communiquer, de manière standardisée, la performance environnementale de ses produits et services.

Le titulaire de cette déclaration environnementale de produit - EPD - sectorielle est la FdA, dont les coordonnées figurent à la page 2 de la présente déclaration.

Cette EPD sectorielle est à l'usage exclusif des entreprises et établissements énumérés à l'ANNEXE I.

1.2. Portée de la déclaration

Cette EPD sectorielle comprend uniquement les modules A1- A3, étape du produit selon le schéma modulaire défini dans la norme UNE-EN 15804+A2.

Cette EPD est donc du type "du berceau à la porte".

1.3. Cycle de vie et conformité

Cette EPD a été développée et vérifiée conformément aux normes UNE-EN ISO 14025:2010 et UNE-EN 15804:2012+A2:2020.

| Informations sur les règles de la catégorie de produits | | | | |
|---|--|--|--|--|
| Titre descriptif | La durabilité dans la construction. Déclarations environnementales de produits. Règles de base des catégories de produits pour les produits de construction. | | | |
| Code d'enregistrement et version | UNE-EN 15804:2012 + A2:2020 | | | |
| Date d'émission | 2020-03 | | | |
| Conformité | UNE-EN 15804:2012 + A2:2020 | | | |
| Administrateur de programme | AENOR Internacional S.A.U. | | | |





Cette déclaration environnementale comprend les étapes suivantes du cycle de vie :

Limites du système. Modules d'information pris en compte

| | | • | |
|---------------------|---------|--|-------|
| <u></u> | A1 | Approvisionnement en matières premières | Х |
| tape du roduit | A2 | Transport vers l'usine | Х |
| ш д | А3 | Fabrication | Х |
| rction | A4 | Transport vers le site | MNE |
| Construction | A5 | Installation / construction | MNE |
| | B1 | Utilisation | MNE |
| _ | B2 | Maintenance | MNE |
| sation | В3 | Réparation | MNE |
| ij | B4 | Remplacement | MNE |
| Stade d'utilisation | B5 | Réhabilitation | MNE |
| St | B6 | Consommation d'énergie en service | MNE |
| | B7 | Consommation d'eau en service | MNE |
| 40 | C1 | Déconstruction / démolition | MNE |
| Fin de vie | C2 | Transport | MNE |
| n iii | C3 | Traitement des résidus | MNE |
| | C4 | Élimination | MNE |
| | D | Potentiel de réutilisation, de récupération et/ou de recyclage | MNE |
| X | | le inclus dans l'ACV ; NR = Module | e non |
| | pertine | nt ; EMN = Module non évalué | |

Cette EPD peut ne pas être comparable à celles développées dans d'autres programmes ou dans des documents de référence différents. En particulier, elle peut ne pas être comparable à des EPD non développées conformément à la norme UNE-EN 15804+A2.

De même, les EPD peuvent ne pas être comparables si la source des données est différente (bases de données, par exemple), si tous les modules d'information pertinents ne sont pas inclus ou s'ils ne sont pas basés sur les mêmes scénarios.

La comparaison des produits de construction doit être effectuée sur la même fonction, en appliquant la même unité fonctionnelle et au niveau du bâtiment (ou de l'ouvrage d'architecture ou d'ingénierie), c'est-à-dire en incluant le comportement du produit tout au long de son cycle de vie, ainsi que les spécifications de la section 6.7.2 de la norme UNE-EN ISO 14025.







2. Le produit

2.1. Identification du produit

Les granulats sont normalement définis comme des fragments ou des grains de matériaux minéraux, des solides inertes qui, avec une granulométrie appropriée, peuvent être utilisés dans la construction (bâtiment et infrastructure) et dans de nombreuses applications industrielles, seuls ou avec l'ajout de ciment, de chaux ou d'un liant bitumineux.

Les granulats sont classés en fonction de leur origine :

- Granulats naturels.
- Granulats artificiels.
- Granulats recyclés.

Cette EPD sectorielle s'applique aux granulats artificiels.

Par granulats artificiels, on entend les résidus issus de processus industriels, tels que les scories de fer et d'acier, les sables de fonderie, les cendres volantes issues de la combustion du charbon, etc., qui, après un processus de concassage et de classification (si nécessaire), permettent d'obtenir un granulat utilisable dans certaines applications.

2.2. Utilisations du produit.

Les principaux domaines d'application des granulats peuvent être résumés comme suit :

- Granulats pour mortier, selon la norme UNE-EN 13139.
- Granulats pour mélanges hydrocarbonés et pour enduits superficiels utilisés dans la construction des chaussées, aérodromes et d'autres zones de circulation, selon la norme UNE EN 13043.
- Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non

traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction des chaussées, selon la norme UNE EN 13242.

- Granulats pour ballasts de voies ferrées, selon la norme UNE EN 13450.
- Granulats pour enrochements Partie 1 : spécifications, selon la norme UNE EN 13383-1.

2.3. Performances du produit

La performance des granulats peut être résumée dans l'indicateur décrivant la résistance à la fragmentation via le coefficient de Los Angeles.

| Performances | Méthode de calcul ou de test | Valeur | Unités |
|---|------------------------------------|--------|-------------------|
| Résistance à la fragmentation (coefficient de Los Angeles) | UNE-EN 1097-2 | ≤45 | Sans dimension |

2.4. Composition du produit

La composition du produit fait référence dans tous les cas à la nature du granulat ou à la composition pondérée du granulat. Le pourcentage de granulats artificiels utilisés annuellement dans la construction est très faible (environ 0,75Mt par an en Espagne). Ils représentent 0,10% de la production totale de granulats en Espagne.

La composition pondérée des granulats artificiels des entreprises membres de la FdA est la suivante

| Type de matériau | Total (%) |
|----------------------------|-----------|
| Laitier d'aciérie | 90,32% |
| Laitier d'incinération des | 3,63% |
| résidus solides | |
| municipaux | |
| Laitier d'acier | 6,05% |
| Total général | 100,00% |





3. Informations sur l'ACV

3.1. Analyse du cycle de vie

Cette EPD est basé sur une analyse du cycle de vie A1-A3 "du berceau à la porte", réalisée par IECA avec la collaboration de Marcel Gómez consultoría Ambiental.

3.2. Unité déclarée

1 tonne de granulats artificiels.

3.3. Durée de vie utile de référence (RSL)

En général, la durée de vie de référence sera celle de l'élément ou de l'application dans laquelle les granulats sont utilisés, variant de 50 à 100 ans.

3.4. Critères de répartition

Pour les flux associés au processus de production, tels que la consommation d'énergie et la production de résidus, un critère physique (masse) a été appliqué pour attribuer les entrées et les sorties du système de production à chaque produit, en fonction de la production. Aucune simplification n'a été apportée à ces flux et ils sont pris en compte dans leur intégralité. L'affectation des coproduits a été une affectation financière.

3.5. Représentativité, qualité et sélection des données

Pour modéliser le processus global de traitement/fabrication, les données de production des entreprises participant à cette EPD ont été utilisées pour l'année 2019, qui est considérée comme l'année de référence.

Ces usines ont indiqué des données sur : la consommation d'énergie pour le traitement dans l'usine jusqu'à l'expédition, les consommables, les distances de transport, la production de résidus et toutes les opérations de production susceptibles de générer des impacts environnementaux.

En général, les données d'activité sont obtenues par des enregistrements complets de la production annuelle au moyen de processus de mesure fiables pour chacun des centres de production associés à la FdA.

Les données concernent toutes l'année 2019, avec une corrélation temporelle entre 1 et 10 ans par rapport aux ensembles de la base de données. Avec une corrélation géographique espagnole satisfaisante par rapport à des groupes représentatifs du contexte européen et, enfin, avec une corrélation technologique égale ou similaire, par rapport aux flux pour des processus tels que l'utilisation de machines ou de matériel de transport.

La gestion et le contrôle des données garantissent la qualité de celles-ci en termes de représentativité et de cohérence, établis par la FdA.

Le système de qualité des données Ecoinvent Data Quality system a été utilisé comme méthodologie pour l'évaluation de la qualité des données lors du développement de l'ACV.

3.6. Autres règles de calcul et hypothèses

Les données d'inventaire utilisées sont la moyenne pondérée des données spécifiques correspondant au granulat artificiel. Les pondérations sont basées sur la production de chaque exploitation individuelle par rapport à la production totale.

Ces granulats incluent toute la variabilité des typologies de la population des exploitations considérées, aussi bien du point de vue du type d'exploitation, de la technologie utilisée que de l'origine du granulat (voir section 3). Elle comprend des exploitations dans tout le pays.

La production de granulats considérée représente 71,0% de celle intégrée dans la FdA et 57,1% du total de l'Espagne.

En ce qui concerne la source des données, les données de l'enquête auprès des fabricants et





les processus d'Ecoinvent 3.8 ont été utilisés lorsque ces données n'étaient pas disponibles ou lors de la modélisation du transport et de processus similaires.

Des moyennes pondérées ont été prises en compte pour la consommation d'énergie imputable au site, aussi bien dans le cas de l'électricité que du diesel et du gaz naturel.

Le mix électrique est celui de 2019 basé sur les données REE. Le pourcentage d'électricité renouvelable produite et consommée dans l'installation représente 2,37 % du total.

Les transports ont été considérés à partir de l'origine du granulat ou du consommable, que ce soit par camion, par mer ou par rail. Chaque site a également indiqué la distance de transport routier pour chacune des matières secondaires (explosifs et cordeaux détonants, diesel, essence, fuel, lubrifiants, additifs et floculants).

La quantité totale transportée et la distance moyenne pondérée ont donc été déterminées pour chaque site de production.

Pour les consommables et les matières premières, les ratios agrégés tonne*kilomètre sont respectivement de 0,010 t*km et 3,380 t*km.









4. Limites du système, scénarios et informations techniques supplémentaires

L'approche utilisée a été celle du "berceau à la porte", c'est-à-dire une déclaration A1-A3 où :

A1, approvisionnement en scories d'acier selon le principe du pollueur-payeur.

A2, transport des granulats vers le site de traitement. Transport des consommables et des combustibles vers le site de traitement.

A3, centre de traitement des granulats artificiels

Les modules d'information non pris en compte doivent être signalés comme "Module non évalué (MNE)". L'approche du berceau à la porte est justifiée car, dans la plupart des applications mentionnées, les granulats perdent leur identité physique puisqu'ils sont des constituants d'autres produits de construction tels que les bétons, les mortiers, les couches de roulement, etc.

Les critères suivants ont été utilisés pour sélectionner les processus les plus représentatifs :

- Être des données représentatives sur le développement technologique effectivement appliqué.
- De manière générale, les données fournies par les fabricants ont été prises en compte selon le critère de proximité, c'est-à-dire l'utilisation des données fournies par les fabricants.

Les simplifications ont été évitées autant que possible, en conservant toute la variabilité des données d'entrée quant à leur type, leur nature et leur traitement.

4.1. Processus en amont de la fabrication (upstream)

Le processus débute par l'acquisition de scories d'acier.

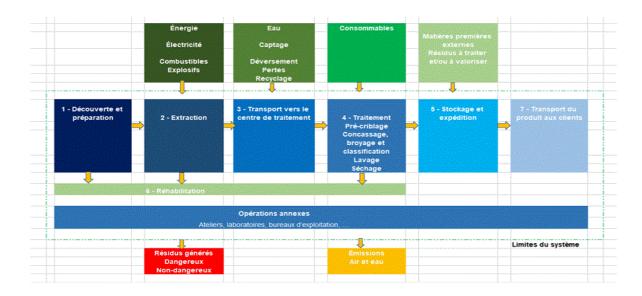
4.2. Processus liés au transport

Pour sa part, le module A2 comprend le transport des granulats vers les sites de traitement, ainsi que le transport de consommables, de pièces de rechange et de carburants vers les exploitations.

4.3. Fabrication du produit

Le module A3 comprend le traitement des granulats artificiels dans l'usine d'une manière totalement équivalente à celle des granulats naturels. Les sites peuvent comprendre une grande variété compris processus, les habituels У concassage, broyage et classification.

L'approche générale utilisée est décrite dans le diagramme ci-dessous :







5. Déclarations des paramètres environnementaux de l'ACV et de l'ICV

Les résultats estimés de l'impact sont relatifs et n'indiquent pas la valeur finale des catégories d'impact, pas plus qu'ils ne font référence à des valeurs seuils, des marges de sécurité ou des risques.

Impacts environnementaux

| Paramètre | Unités | A 1 | A2 | А3 | A1+A2+A3 |
|---------------------------------------|---------------|------------|-----------|----------|----------|
| PRP - total | kg CO₂ eq. | 0,00E+00 | 4,59E-01 | 3,23E+00 | 3,69E+00 |
| GWP - fossile | kg CO₂ eq. | 0,00E+00 | 4,58E-01 | 3,21E+00 | 3,67E+00 |
| GWP - biogénique | kg CO₂ eq. | 0,00E+00 | 2,68E-05 | 1,27E-02 | 1,27E-02 |
| GWP - Iuluc | kg CO₂ eq. | 0,00E+00 | 3,71E-06 | 2,82E-03 | 2,83E-03 |
| ODP | kg CFC 11 eq. | 0,00E+00 | 1,09E-07 | 5,61E-07 | 6,70E-07 |
| AP | mol H⁺ eq. | 0,00E+00 | 9,12E-04 | 2,69E-02 | 2,78E-02 |
| EP - eau douce | kg PO₄³- eq. | 0,00E+00 | 9,01E-05 | 3,80E-03 | 3,89E-03 |
| EP - marine | kg N eq. | 0,00E+00 | 1,51E-04 | 1,01E-02 | 1,02E-02 |
| EP - terrestre | mol N eq. | 0,00E+00 | 1,68E-03 | 1,12E-01 | 1,13E-01 |
| POCP | kg NMVOC eq. | 0,00E+00 | 5,94E-04 | 3,10E-02 | 3,16E-02 |
| ADP - minéraux et métaux ¹ | kg Sb eq. | 0,00E+00 | 1,99E-08 | 4,32E-06 | 4,34E-06 |
| ADP - fossile 1 | MJ | 0,00E+00 | 6,51E+00 | 6,23E+01 | 6,88E+01 |
| WDP ¹ | m^3 | 0,00E+00 | -1,10E-03 | 9,12E-01 | 9,11E-01 |

GWP-total: Potentiel de réchauffement global; PRG-fossile: Potentiel de réchauffement global des combustibles fossiles; PRG-biogène: Potentiel de réchauffement global biogénique; GWP-luluc: Potentiel de réchauffement global de l'utilisation des terres et du changement d'affectation des terres; ODP: Potentiel d'appauvrissement de l'ozone stratosphérique; AP: Potentiel d'acidification, surplus cumulé; PE-eau douce (freshwater): Potentiel d'eutrophisation, fraction des nutriments atteignant le compartiment final de l'eau de mer; EP-terrestre: Potentiel d'eutrophisation, excédent cumulé; POCP: Potentiel de formation d'ozone troposphérique; ADP-minéraux et métaux. Potentiel d'épuisement des ressources abiotiques pour les ressources fossiles; WDP: Potentiel de privation d'eau (utilisateur), consommation de privation d'eau pondérée. NR: Non pertinent





¹ Les résultats de cet indicateur d'impact environnemental doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées et l'expérience avec ce paramètre est limitée.

Utilisation des ressources

| Paramètre | Unités | A 1 | A2 | А3 | A1-A3 |
|-----------|--------|------------|----------|----------|----------|
| PERE | MJ | 0,00E+00 | 9,97E-03 | 4,63E+00 | 4,64E+00 |
| PERM | MJ | 0,00E+00 | 0,00E+00 | 0,00E+00 | 0,00E+00 |
| PERT | MJ | 0,00E+00 | 9,97E-03 | 4,63E+00 | 4,64E+00 |
| PENRE | MJ | 0,00E+00 | 6,51E+00 | 6,05E+01 | 6,70E+01 |
| PENRM | MJ | 0,00E+00 | 0,00E+00 | 1,82E+00 | 1,82E+00 |
| PENRT | MJ | 0,00E+00 | 6,51E+00 | 6,23E+01 | 6,88E+01 |
| SM | kg | 0,00E+00 | 0,00E+00 | 1,07E+03 | 1,07E+03 |
| RSF | MJ | 0,00E+00 | 0,00E+00 | 0,00E+00 | 0,00E+00 |
| NRSF | MJ | 0,00E+00 | 0,00E+00 | 0,00E+00 | 0,00E+00 |
| FW | m^3 | 0,00E+00 | 1,67E-05 | 1,95E-02 | 1,95E-02 |

PERE: Utilisation d'énergie primaire renouvelable à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelable utilisées comme matière première; PERM: Utilisation de l'énergie primaire renouvelable utilisée comme matière première; PERT: Utilisation totale d'énergie primaire renouvelable; PENRE: Utilisation d'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources énergétiques primaires non renouvelables utilisées comme matières premières; PENRM: Utilisation d'énergie primaire non renouvelable utilisée comme matière première; PENRT: Consommation totale d'énergie primaire non renouvelable; SM: Utilisation de matériaux secondaires; RSF: Utilisation de carburants secondaires renouvelables; NRSF: Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables; FW: Utilisation nette des ressources en eau courante; NR: Non pertinent





Catégories de déchets

| Paramètre | Unités | A 1 | A2 | А3 | A1-A3 |
|-----------|--------|------------|----------|----------|----------|
| HWD | kg | 0,00E+00 | 1,71E-05 | 1,07E-03 | 1,08E-03 |
| NHWD | kg | 0,00E+00 | 2,68E-04 | 1,85E-01 | 1,86E-01 |
| RWD | kg | 0,00E+00 | 4,65E-05 | 4,44E-04 | 4,91E-04 |

HWD: Résidus dangereux éliminés ; NHWD: Résidus non dangereux éliminés ; RWD: Résidus radioactifs éliminés ; NR: Non pertinent

Flux de sortie

| Paramètre | Unités | A 1 | A2 | А3 | A1-A3 |
|-----------|--------|------------|----------|----------|----------|
| CRU | kg | 0,00E+00 | 0,00E+00 | 0,00E+00 | 0,00E+00 |
| MFR | kg | 0,00E+00 | 0,00E+00 | 4,28E-02 | 4,28E-02 |
| MER | kg | 0,00E+00 | 0,00E+00 | 0,00E+00 | 0,00E+00 |
| EE | MJ | 0,00E+00 | 0,00E+00 | 0,00E+00 | 0,00E+00 |

CRU: Composants pour la réutilisation ; MFR: Matériaux pour le recyclage ; MER: Matériaux pour la valorisation énergétique ; EE: Énergie exportée ; NR: Non pertinent

Informations sur la teneur en carbone biogénique

| Contenu en carbone biogénique | Unités | Résultat par unité fonctionnelle déclarée |
|--|--------|---|
| Teneur en carbone biogénique produit - kgC | kg C | 0,00E+00 |





6. Informations environnementales supplémentaires

Les granulats artificiels sont exempts de composés organiques volatils susceptibles d'être émis en phase d'utilisation.

Ils n'émettent pas non plus de composés dans le sol ou dans l'eau pendant la phase d'utilisation, car le produit ne subit pas de transformation physique, chimique ou biologique, n'est pas soluble ou combustible, ne réagit pas physiquement, chimiquement ou d'une autre manière, il n'est pas biodégradable, n'a pas d'effet négatif sur les autres matériaux avec lesquels il entre en contact d'une manière qui pourrait entraîner une contamination de l'environnement ou nuire à la santé humaine.

Il s'agit d'un produit non lixiviant qui ne présente donc pas de risque pour la qualité des eaux de surface ou souterraines.

Le produit ne contient pas de substances figurant sur la liste des substances extrêmement préoccupantes soumises l'autorisation (Candidate List of Substances of Very High Concern for Authorisation) de européenne l'Agence des produits et préparations chimiques.





Annexe 1. Sites de production associés

PROMOTORA MEDITERRÀNEA-2, S.A.

SANT VICENÇ DELS HORTS SARAGOSSE MEGASA





7. Références

- [1] Règlement général du programme GlobalEPD, 2ème révision. AENOR. Février 2016
- [2] UNE-EN ISO 14025:2010 Étiquettes environnementales. Déclarations environnementales de type III. Principes et procédures (ISO 14025:2006).
- [3] Norme UNE-EN 15804:2012+A2:2020. La durabilité dans la construction. Déclarations environnementales de produits. Règles de base des catégories de produits pour les

produits de construction

- [4] Norme UNE-EN ISO 14040. Gestion de l'environnement. Analyse du cycle de vie. Principes et cadre de référence. 2006.
- [5] Norme UNE-EN ISO 14044. Gestion de l'environnement. Analyse du cycle de vie. Exigences et directives. 2006
- [6] Rapport ACV Marcel Gómez Consultoría Ambiental, Avril 2022, Version 1.





Table des matières

| 1. 1.1. | Information généraleL'organisation | |
|------------|--|--------|
| 1.2. | Portée de la déclaration | 3 |
| 1.3. | Cycle de vie et conformité | 3 |
| 2. 2.1. | Le produit | 5 5 |
| 2.2. | Utilisations du produit | 5 |
| 2.3. | Performances du produit | 5 |
| 2.4. | Composition du produit | 5 |
| 3. 3.1. | Informations sur l'ACVAnalyse du cycle de vie | |
| 3.2. | Unité déclarée | 6 |
| 3.3. | Durée de vie utile de référence (RSL) | 6 |
| 3.4. | Critères de répartition | 6 |
| 3.5. | Représentativité, qualité et sélection des données | 6 |
| 3.6. | Autres règles de calcul et hypothèses | 6 |
| 4. 4.1. | Limites du système, scénarios et informations techniques supplémentaires | |
| 4.2. | Processus liés au transport | 8 |
| 4.3. | Fabrication du produit | 8 |
| 5. | Déclarations des paramètres environnementaux de l'ACV et de l'ICV | 9 |
| 6. | Informations environnementales supplémentaires | 12 |
| 7. | Références | 14 |
| Tab | le des matières | 15 |







Una declaración ambiental verificada

GlobalEPD